

MAIRIE DE SEUGY

C O M P T E R E N D U

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ALATI, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jacques ALATI, Philippe BLANCHARD, Patrick GAUGAIN, Vincent PASQUET, Patrick VINCENT.

Mesdames Valérie JEOFFROY, Corinne LECHOPIER, Annick ODELIN, Marie Laure SAVY, Evelyne VAN HAECKE.

ABSENTS EXCUSES : Jorge DE SOUSA pouvoir à Marie-Laure SAVY, Angèle BACCAN à Jacques ALATI

ABSENTS : Michel CAHOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Laure SAVY

SECRETAIRE DE MAIRIE : Christine SEVELLEC

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Ouverture de la séance à 20h40

A l'ouverture de séance Monsieur Le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la rubrique « **Embauche d'une apprentie en alternance** ».

Le conseil à l'unanimité autorise cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Approuvé à 12 voix pour et 1 voix contre

PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE

Départ de Mme Amandine DE CHAUNAC à sa demande, cette dernière a été remplacée par Mme Anamaria BALEA en tant que personnel en CDD jusqu'au 5 juillet 2024.

Le déploiement d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la place « Lecoq » interviendra dans les semaines suivantes.

Cette borne pourra charger 2 véhicules en même temps.

Le coût est totalement pris par le syndicat SDEVO.

Le SDVEO (Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise) recherche des terrains pour y installer des fermes photovoltaïques.

La commune n'est pas en possession de terrain et ne peut donc pas satisfaire cette demande.

Le travail de la police pluri-communale est totalement satisfaisant.

Les emplacements de la brocante ont rapporté 950.00 €, vente des châtaignes 32.00 €, et les gâteaux et le miel 411.49 €.

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE PERSONNEL.

Le trésor public nous demande d'effectuer une délibération concernant les heures supplémentaires et complémentaires afin de pouvoir rémunérer les agents, des heures effectuées au-delà de leur temps de travail à la demande exceptionnelle de Monsieur Le Maire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE LA BROCANTE FAITE PAR LA CAISSE DES ECOLES ET CCAS

Les emplacements ont rapporté 950.00 €

Vente des châtaignes 32.00 €

Les gâteaux et le miel 411.49 €

Nous affecterons 982.00 € au CCAS pour la participation à l'achat des colis de Noël pour les anciens et 411.49 € à la caisse des écoles pour leurs activités.

Approuvé à l'unanimité

STATIONNEMENT « PLACE DE L'EGLISE »

Par suite de l'incivilité des habitants de se garer sur le trottoir devant et face à l'église et conformément à l'arrêté n°2022/41 pris le 1^{er} septembre 2022, Monsieur le Maire a décidé de faire poser des panneaux et des barrières afin que les enfants empruntant cet itinéraire ne soient pas accidentés.

Tout le monde n'est pas d'accord sur la pose des panneaux et poteaux.

Le Maire explique sa décision par le non-respect du stationnement par les habitants. Il y avait un concert dans l'église le 23 septembre avec du public. Le maire étant responsable de la sécurité, et en cas d'évacuation en urgence, il faut que ces trottoirs soient dégagés pour les véhicules de secours.

Dans l'urgence le maire a fait poser des poteaux et panneaux qui seront remplacés par des barrières amovibles prochainement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé a 12 voix pour et 1 contre

PLAINTÉ SUR L'INTRUSION DE L'ÉCOLE PAR DES ENFANTS

Le mercredi 14 juin 2023 entre 16h00 et 18h00, des jeunes écoliers identifiés et qui ont reconnus les faits, se sont introduits dans l'école en passant la balustrade.

Ils ont ouvert une fenêtre et se sont introduits dans le bâtiment.

Une fois à l'intérieur, ils ont effectué plusieurs dégradations comme :

Dégradé un trampoline

Écrit sur les tableaux numériques avec des feutres non adaptés.

Dégradé plusieurs éléments de l'école et ont craqué des allumettes pour mettre le feu.

Néanmoins aucun départ de feu n'a été détecté.

Ils ont introduit à l'intérieur de quelques serrures des objets qui empêchent d'insérer la clé.

Monsieur le Maire a déposé plainte le lendemain après le constat des gendarmes venus sur place.

Le 23 août 2023, le parquet a demandé l'avis soit du classement à victime soit une constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction afin d'être remboursé par notre assurance des frais estimés entre 6000.00 € et 10 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à continuer la procédure.

Approuvé à l'unanimité

INSTALLATION DE L'ANTENNE RELAIS « CHEMIN DE LA MADELEINE »

Antenne TDF

Afin que notre village soit entièrement couvert par la fibre, un accord de principe a été pris entre la commune de Seugy et TDF pour l'installation de relais radioélectrique, audiovisuel et télécommunication sur un terrain appartenant à la commune dans le chemin de la Madeleine.

Le gain de cette installation prévoit un loyer de 5000.00 € par an.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé à l'unanimité

REUNION AVEC LE BUREAU D'ÉTUDE « STUR »

Le cabinet « STUR » présentera à la commission d'appel d'offres les dossiers pour l'appel d'offre de l'enfouissement des réseaux rue de Giez et rue de Royaumont ainsi que le dossier pour la construction d'un parking à l'angle de la rue de Giez et Royaumont.

Les membres de la commission débattront de l'étude et affecteront le marché à une des entreprises.

Le montant total du marché est estimé à 438 265.00 € (fourchette haute), somme sur laquelle il faudra déduire 55% de subvention, déjà accordée lors de notre demande fin 2021.

LES 3 MATS SUPPLEMENTAIRES POUR LA VIDEO PROTECTION

Il a été demandé à la C3PF une installation de 3 mâts pour la vidéo protection.

Un mat sur la place devant l'école afin de surveiller la médiathèque et l'entrée de l'école, le deuxième ruelle Eluy devant le « jardin des milles pattes » pour la protection du jardin et l'arrière de l'école et le troisième à l'angle de la rue de Giez et Royaumont afin de veiller sur ces 2 rues et le nouveau parking. Le coût de cette installation est pris en charge à 90% par la C3PF, le reste à la charge de la commune est de 10%.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Approuvé à l'unanimité

POINTS DES FINANCES DE LA COMMUNE

Le Maire fait un point financier de la commune, arrêté au 19/09/2023.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budgétisé	1 340 627,89€	1 340 627,89€	761 060,57€	761 060,57€
Réalisé	763 166,43€	773 833,45€	132 897,48€	204 587,26€
Disponible	577 461,46€	566 794,44€	628 163,09€	556 476,31€

AMPOULES LED

Nous avons eu l'opportunité dans le cadre de « Pôle Energie » d'être doté de 26 ampoules type « hublot » et de 38 luminaires de lampadaires de 600 w.

Le montant total TTC est de 4 552.35 €

La région ayant participé à hauteur de 1 636.80 €, l'économie d'énergie réalisée sera ainsi de plus de 1 200.00 € annuel.

EMBAUCHE D'UNE APPRENTIE EN ALTERNANCE

À la suite d'un manque de personnel, les mairies ont la possibilité de former des jeunes gens avec la qualification d'apprenti afin de les accompagner vers un métier qu'il désire.

La commune donne la possibilité à une jeune fille de 18 ans de bénéficier de cette formation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision et de noter que le coût s'élève à 871.73€ brut mensuel.

Approuvé à l'unanimité

DIA

B1169

B1366-B1368

B1177

A1071-A1072-A1073-A1079

B344-B345

A157-A220-A222-A223-A224-A225-A688-691

B1247-B1249-B1082-B1242-B1244-B1245

B371-B370-B341

A345-A346-A347-A975-A976
B384
B1106-B1108-B1369-B1463-B1466
B1156

RAPPORT DES COMMISSIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION CENTRE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Marie-Laure SAVY

La brocante s'est déroulée le dimanche 1^{er} octobre, les remarques faites l'an passé sur l'organisation ont été prises en compte et la brocante était inscrite sur 4 sites de brocante, les affiches orange ont été posées par Jacques Alati et Philippe Blanchard, une banderole supplémentaire a été affichée dans le bas de Seugy (en plus de celle du talus SNCF), le food-truck et les activités pour enfants étaient également présents. La personne qui est venu avec le trampoline, le tir à la carabine et la pêche aux canards n'avait pas de manège disponible.

Pour l'an prochain, nous préviendrons que les exposants qui ne sont pas installés à 8h30 auront leur place réattribuée pour éviter les emplacements vides entre les exposants. La dernière période d'inscription se fera le jeudi de 18h à 20 h (puisque la mairie est ouverte jusqu'à 20h ce jour) à la place du mardi de 14h à 16h.

L'auberge espagnole du CCAS a eu lieu dimanche 8 octobre, 28 participants. Tout s'est bien passé et nous avons passé un bon moment.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION/INFORMATION

Rapporteur : Marie-Laure SAVY

Réunion le samedi 7 octobre pour parler de la carte de vœux de cette année.

L'organisation de la cérémonie des vœux du maire est en réflexion, le coût est élevé et il s'avère que de moins en moins de communes font cette manifestation.

Les poteaux des 2 panneaux lumineux sont arrivés, les cartes SIM à insérer dans les panneaux vont être envoyés à la compagnie des composeurs dans la semaine. Le massif béton pour recevoir les poteaux sera effectué par une société extérieure.

Le premier panneau sera implanté place Lecoq et le second, rue de Luzarches, en face du stop de la rue de la Chapelle.

RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Rapporteur : Vincent PASQUET

Préparation pour la soirée halloween, prévu dans le petit bois près de la maison du village.

Une liste de fournitures sera demandée par la commission au maire, prévoir un mot pour que les riverains ne s'inquiètent pas. Puis repas pizza à la médiathèque, offert par la municipalité. La mairie s'occupe d'avertir la gendarmerie et la police municipale de cet évènement.

En novembre, sortie bowling et Mcdo pour les ados. Prévision d'une activité mini-golf en intérieur dans les mois à venir.

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Patrick VINCENT

SIECCAO : pourquoi le prix augmente => gros investissement pour traitement de l'eau et modernisation du réseau et des canalisations qui va se répercuter sur le prix de l'eau.

Augmentation du prix de l'eau au

*1/1/2022 2,587€

*1/1/2023 2,930€

Prochaine augmentation de 18 centimes prévue au 1/1/2024.

L'ancien traitement a abimé les canalisations générant des fuites, les anciennes canalisations noires étant susceptibles d'entraîner des fuites, elles sont progressivement remplacées par de nouvelles canalisations noires avec un filet bleu.

Le taux de réclamation est en hausse, lié au changement de prestataire (SAUR à la place de Suez) => problème de communication de la SAUR.

En cas de problème, la mairie peut être contacté pour aider à la constitution du dossier concernant la procédure Weismann. Cette procédure oblige la SAUR à rembourser la consommation d'eau en appliquant la moyenne des deux précédentes années, si la fuite se situe après compteur.

AMENAGEMENT DU TALUS FERROVIAIRE

Présentation de la vidéo 3D de l'aménagement

Si le projet est validé, demande de subvention par le Maire auprès du PNR et du département
Patrick Gaugain s'inquiète du coût de l'entretien de ce talus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour ce projet.

Fin de la séance à 22h25.

Jacques ALATI,

Le Maire

